Paroisse Saint Paul – Sainte Jeanne d'Arc

Propositions pour vivre le Carême 2020





Chaque vendredi de Carême, à l'église Ste Jeanne d'Arc

- -de 17h à 18h: CHEMIN DE CROIX à l'église
- -de 18h à 18h 45 : échange sur la PAROLE DE DIEU

(Evangile du dimanche précédent)

- -de 18h 45 à 19h: temps de PRIERE
 - -à 19h00: PARTAGE d'un bol de soupe (l'équivalent de notre dîner est mis en commun et reversé au Bercail 21, voir présentation au verso)



Samedi 28 mars, à 20h30 à l'église S Pierre, dans le cycle des conférences de doyenné Veillée de prière et de musique sur le thème 'Disciples-missionnaires'



Dimanche 29 mars, à l'église Ste Claire de Longvic 12h30 bol de riz avec l'équipe CCFD-Terre Solidaire du doyenné 14h00 conférence sur la gestion des déchets



Mercredi 8 avril, de 8h à 20h, à l'église St Michel chacun est invité à participer à la JOURNÉE DU PARDON



PROJET DE CAREME: la paroisse vous propose d'aider le Bercail 21 Soirée de rencontre avec le Bercail 21 et présentation de leurs activités Mercredi 25 mars 2020 à 20h à Ste Jeanne d'Arc

Paroisse Saint Paul – Sainte Jeanne d'Arc

Projet de Carême 2020

La paroisse vous propose d'aider le Bercail 21 qui travaille à accueillir à Dijon des mamans enceintes ou accompagnées de leur enfants et malmenées par la vie



Depuis bientôt 5 ans, au 7 rue du Nord, le Bercail 21 accueille des jeunes filles ou femmes enceintes, des mères en grand isolement de toutes sortes, avec leurs bébés et leurs enfants.

Le BERCAIL est une association catholique qui s'adresse à toute femme de toute nationalité et de toute religion.

C'est pour un temps d'écoute, de soutien, de réconfort, de partages et d'ateliers divers. Une aide matérielle est faite comme des vêtements, des couches, du lait maternisé, du matériel de puériculture.

Nous tenons à vous en remercier de tout cœur par avance pour votre générosité

Chèque à l'ordre de « Bercail 21 » (association n° W212007098 loi 1901, créée en 2013 et habilitée à recevoir des dons). Un reçu fiscal vous sera envoyé: Tout don d'un particulier donne droit à une réduction d'impôts sur le revenu, égale à 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.



BERCAIL 21 - 7 rue du Nord 21000 DUON - bercail 21@gmail.com https://lesamisdubercail.com/

Vous pouvez participer à ce projet :

- en donnant directement au Bercail (don déductible des impôts)
- en utilisant l'enveloppe de Carême (la paroisse se charge de reverser au Bercail)